

Évaluations statistiques

Statistiques annuelles 2015, analyse pour l'ensemble de la Suisse









Remarques préliminaires

Le Programme Bâtiments se compose de deux volets :

- Part A: Un volet national, qui subventionne des mesures d'assainissement énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments. Cette partie du programme dispose d'environ 200 millions de francs par an provenant de la taxe sur le CO₂.
- Part B: Des programmes supplémentaires cantonaux, pour la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments. Ce second volet du programme dispose d'un montant maximum de 67 millions de francs provenant de la taxe sur le CO₂, que les cantons doivent compléter par un montant au moins équivalent.

Ce rapport contient diverses évaluations statistiques liées exclusivement au volet national (enveloppe du bâtiment). Les formulaires de demande entrés dans le système de gestion des informations (MIS) et les informations qui peuvent y être consultées constituent la base de ces évaluations statistiques.



Principaux résultats

Avec Le Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons entendent réduire considérablement la consommation énergétique du parc immobilier suisse et les émissions de CO₂.

Cet objectif est pertinent et raisonnable : en Suisse, plus de 40% de la consommation énergétique et des émissions de CO_2 sont générées par le secteur du bâtiment. Environ 1,5 million de maisons nécessiteraient de toute urgence un assainissement énergétique — or, seulement 1% environ des objets immobiliers existants sont rénovés chaque année. En lançant Le Programme Bâtiments, la Suisse apporte une contribution majeure à la protection du climat.

Au cours des deux premières années d'exploitation, la demande a largement dépassé les moyens disponibles. Afin de pouvoir garantir la disponibilité des subventions pendant la durée totale du programme et d'optimiser son effet en matière d'émissions de CO₂, la Confédération et les cantons ont procédé à une adaptation du programme en 2011 ainsi qu'en 2012. Par ailleurs, la taxe sur le CO₂ sur les combustibles fossiles a été augmentée au 1^{er} janvier 2014. Cette augmentation a également contribué à ce que la disponibilité des moyens financiers puisse être assurée pendant toute l'année.

L'essentiel des statistiques annuelles 2015 en un coup d'œil:

- En 2015, près de 8'350 demandes ont été déposées, représentant un montant total de 103 millions de francs. Le nombre des demandes déposées et les montants de subvention demandés ont ainsi de nouveau légèrement diminué.
- Près de 8'200 demandes ont été clôturées en 2015 pour un montant total de 100 millions de francs de subventions qui ont pu être versées aux requérants. Ce chiffre est nettement inférieur à celui de l'année précédente, car certaines demandes de 2013 n'ont pu être payées qu'en 2014 pour des raisons de liquidités, de sorte que le montant des versements effectués en 2014 a été très largement supérieur à la moyenne.
- Sur l'ensemble de la Suisse, le montant de subvention octroyé en 2015 pour une demande moyenne était de 12'200 francs.
- Selon les cantons, sur 1'000 bâtiments, 3 à 10 assainissements de bâtiments ont obtenu une subvention du Programme Bâtiments en 2015.
- Grâce aux subventions versées en 2015, une surface de près de 3,6 millions de mètres carrés au total a été assainie énergétiquement : 230'000 mètres carrés de fenêtres, 1'700'000 mètres carrés de surface de toitures et plus de 1'300'000 mètres carrés de façades.



Nombre et montant des demandes

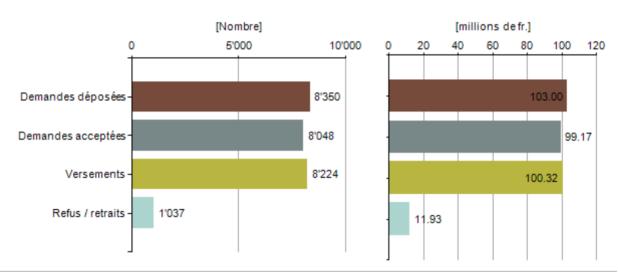
Aperçu général pour l'ensemble de la Suisse

Aperçu

Année 2015, Suisse

Nombre de demandes

Montant des subventions



	Nombre de demandes	Montant des subventions, en millions de fr.	Subvention moyenne par demande, en fr.
Demandes déposées	8'350	103.00	12'335
Demandes acceptées	8'048	99.17	12'322
Versements	8'224	100.32	12'199
Refus / retraits	1'037	11.93	11'502

Le nombre de demandes déposées qui s'élève à 8'350 est resté plus ou moins constant par rapport à 2014 qui comptait 8'474 demandes. Par comparaison, le nombre de demandes déposées en 2013 atteignait encore presque 10'000. Les montants de subvention demandés en 2015 se sont également avérés similaires à ceux de l'année précédente (avec 103 millions de francs, inférieurs de 4 millions par rapport à 2014). Le nombre de demandes terminées et de versements a par contre nettement diminué, passant de 12'000 à un peu plus de de 8'000. De ce fait, le montant de subvention versé a lui aussi diminué en conséquence de 152 millions de francs à 100 millions de francs. Mais en 2014, le nombre de demandes payées a été bien supérieur à la moyenne du fait qu'en raison d'une insuffisance des liquidités à la fin de l'année 2013, un grand nombre de demandes ne purent être payées qu'en janvier 2014. Les refus et les retraits ont nettement régressé par rapport à l'année précédente (400 de moins qu'en 2014).

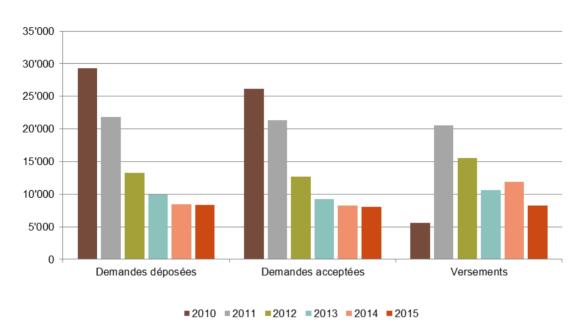
Les subventions moyennes n'ont pas beaucoup changé depuis la dernière adaptation du programme en 2012.



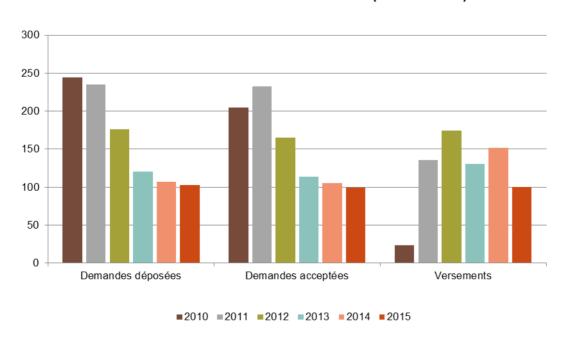
Évolution du nombre de demandes et du montant de subvention

Toutes les années depuis le lancement du programme (2010), ensemble de la Suisse

Nombre de demandes



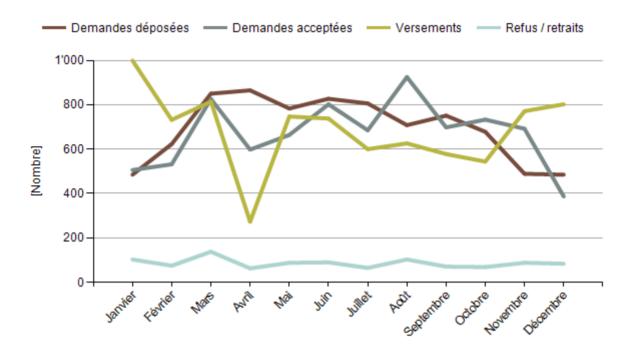
Montant de subventions (millions de fr.)





Nombre de demandes par mois (dans MIS)

Année 2015, Suisse



Mois	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Janvier	485	506	999	103
Février	623	532	732	75
Mars	850	826	814	138
Avril	865	598	273	63
Mai	783	664	747	88
Juin	827	802	738	90
Juillet	806	685	600	65
Août	708	925	626	103
Septembre	751	698	578	71
Octobre	678	733	544	69
Novembre	489	692	771	88
Décembre	485	387	802	84
Total	8'350	8'048	8'224	1'037

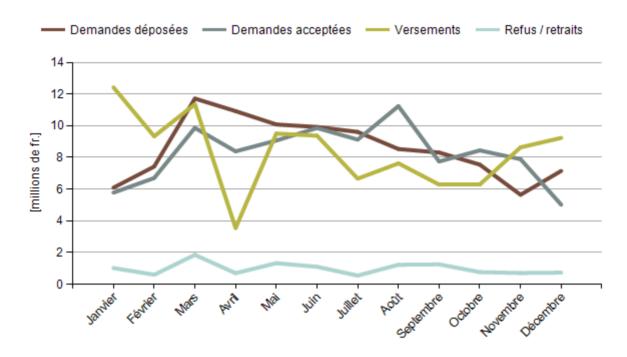
Le nombre moyen de demandes déposées est généralement plus élevé au printemps et en été que pendant les mois d'hiver. Le nombre de demandes acceptées et de versements par mois dépend entre autres des critères de priorité fixés par les centres de traitement lors du traitement de la demande. C'est ce qui explique les fluctuations au cours d'une année.

En moyenne, 700 demandes par mois ont été acceptées et 680 payées.



Montant des subventions par mois (dans MIS)

Année 2015, Suisse



Mois	Demandes déposées, en millions de fr.	Demandes acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Janvier	6.10	5.78	12.42	1.03
Février	7.43	6.71	9.34	0.61
Mars	11.72	9.87	11.36	1.86
Avril	10.93	8.39	3.55	0.70
Mai	10.08	9.07	9.51	1.34
Juin	9.93	9.86	9.38	1.11
Juillet	9.61	9.13	6.67	0.55
Août	8.54	11.24	7.63	1.24
Septembre	8.31	7.75	6.29	1.26
Octobre	7.55	8.45	6.30	0.77
Novembre	5.65	7.89	8.64	0.72
Décembre	7.15	5.02	9.24	0.74
Total	103.00	99.17	100.32	11.93

Les fluctuations saisonnières du montant mensuel de subvention correspondent aux mêmes fluctuations que pour le nombre de demandes par mois (voir page précédente).

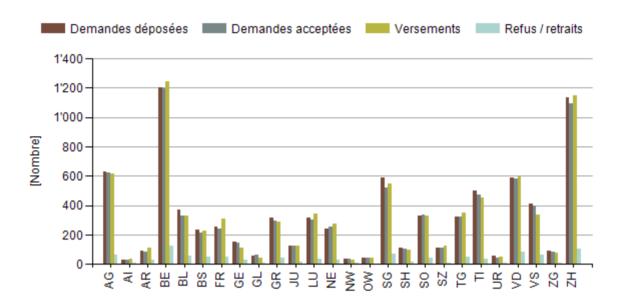
En moyenne, le montant mensuel des demandes acceptées s'est élevé à 8.6 millions de francs tandis que les demandes payées représentaient un montant mensuel d'à peine 8.4 millions de francs.



Situation dans les cantons

Nombre de demandes dans les cantons

Année 2015, Suisse



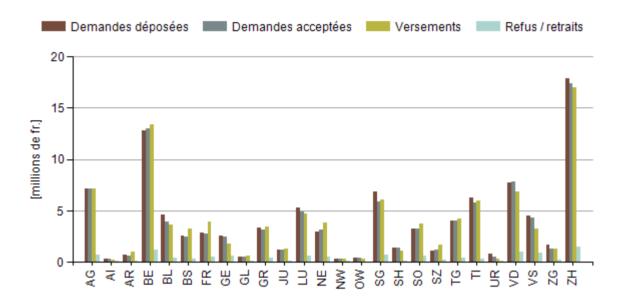
Canton	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Argovie	629	620	615	65
Appenzell Rhodes- Intérieures	32	32	33	9
Appenzell Rhodes- Extérieures	94	84	109	28
Berne	1'205	1'193	1'241	126
Bâle-Campagne	370	327	331	54
Bâle-Ville	236	216	228	50
Fribourg	252	240	310	48
Genève	149	145	110	32
Glaris	58	65	44	5
Grisons	313	294	291	44
Jura	123	122	125	17
Lucerne	317	305	341	37
Neuchâtel	240	253	272	27
Nidwald	37	37	31	4
Obwald	41	40	40	0
Saint-Gall	588	522	546	67
Schaffhouse	109	104	96	18
Soleure	330	334	328	45
Schwyz	112	111	127	11
Thurgovie	325	326	352	51
Tessin	502	476	452	34
Uri	55	46	48	4
Vaud	592	585	593	84
Valais	413	396	335	61
Zoug	94	81	79	9
Zurich	1'134	1'094	1'147	107
Total	8'350	8'048	8'224	1'037

Évaluations statistiques, Statistiques annuelles 2015, analyse pour l'ensemble de la Suisse



Montant des subventions dans les cantons

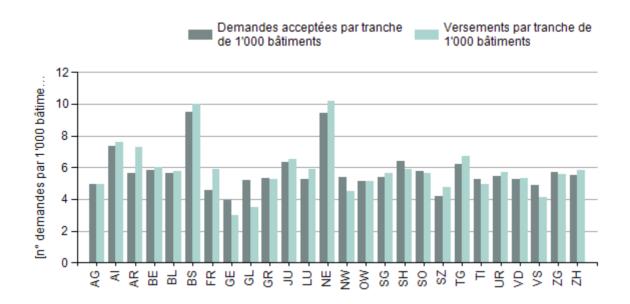
Année 2015, Suisse



Canton	Demandes déposées, en millions de fr.	Demandes acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Argovie	7.14	7.11	7.13	0.73
Appenzell Rhodes- Intérieures	0.32	0.32	0.21	0.04
Appenzell Rhodes- Extérieures	0.73	0.64	1.02	0.14
Berne	12.80	12.99	13.37	1.20
Bâle-Campagne	4.63	3.88	3.64	0.43
Bâle-Ville	2.59	2.49	3.23	0.28
Fribourg	2.82	2.71	3.94	0.50
Genève	2.56	2.50	1.81	0.65
Glaris	0.50	0.54	0.59	0.12
Grisons	3.35	3.19	3.41	0.37
Jura	1.16	1.16	1.26	0.12
Lucerne	5.25	4.90	4.67	0.62
Neuchâtel	2.97	3.19	3.84	0.53
Nidwald	0.36	0.36	0.34	0.05
Obwald	0.41	0.41	0.33	0.00
Saint-Gall	6.81	5.83	6.11	0.72
Schaffhouse	1.41	1.38	1.07	0.14
Soleure	3.23	3.24	3.75	0.63
Schwyz	1.07	1.16	1.70	0.18
Thurgovie	4.00	4.01	4.22	0.46
Tessin	6.24	5.83	6.02	0.31
Uri	0.79	0.54	0.32	0.09
Vaud	7.76	7.78	6.81	0.97
Valais	4.52	4.27	3.23	0.94
Zoug	1.69	1.31	1.34	0.20
Zurich	17.91	17.41	16.95	1.53
Total	103.00	99.17	100.32	11.93



Comparaison intercantonale du nombre de demandes acceptées et de versements Année 2015, Suisse

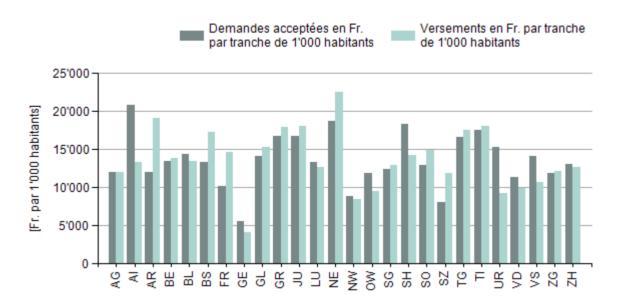


Appenzell Rhodes- Intérieures Appenzell Rhodes- Extérieures Berne 5.62 6.62 6.73 8âle-Campagne 5.66 5.68 8âle-Ville 9.47 10.0 Fribourg 4.54 5.3 Genève 3.95 Claris 6.1 Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6.1 Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel Nidwald 5.37 Neuchâtel Nidwald 5.37 Cobwald 5.37 Schaffhouse 5.39 Schaffhouse 5.40 Schwyz 4.18 4.1 Thurgovie 6.19 Campagne 5.40 Schaff Sund 5.45 Sund 5.45 Sund 5.45 Sund 5.45 Schwyz 4.18 4.1 Thurgovie 6.19 6.1 Tessin 5.26 5.4 Vaud 5.26 5.4 Zoug 5.68 5.68	Canton	Demandes acceptées par tranche de 1'000 bâtiments	Versements par tranche de 1'000 bâtiments
Intérieures 5.62 7: Appenzell Rhodes-Extérieures 5.79 6.4 Bêrne 5.79 6.4 Bâle-Campagne 5.66 5. Bâle-Ville 9.47 10.0 Fribourg 4.54 5.3 Genève 3.95 2.4 Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.3 Schwyz 4.18 4.2 Thurgovie 6.19 6.1 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.5 Valais 4.8 5. 5.08 5.68 5.	Argovie	4.95	4.91
Extérieures 5.79 6.4 Bâle-Campagne 5.66 5. Bâle-Ville 9.47 10.0 Fribourg 4.54 5.4 Genève 3.95 2.4 Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Schwyz 4.18 4.7 Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.5 Valais 4.8 4. Zoug 5.68 5.		7.37	7.60
Bâle-Campagne 5.66 5. Bâle-Ville 9.47 10.0 Fribourg 4.54 5.3 Genève 3.95 2.4 Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.3 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.		5.62	7.29
Bâle-Ville 9.47 10.0 Fribourg 4.54 5.3 Genève 3.95 2.4 Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Schaffhouse 6.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6. Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Berne	5.79	6.03
Fribourg 4.54 5.4 Genève 3.95 2.4 Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Schaffhouse 6.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Bâle-Campagne	5.66	5.73
Genève 3.95 2.4 Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.3 Schwyz 4.18 4.7 Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Vaud 5.25 5.4 Vaud 5.26 5.5 Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Bâle-Ville	9.47	10.00
Glaris 5.18 3. Grisons 5.34 5.3 Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.3 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4.7 Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.4 Valais 4.85 4.	Fribourg	4.54	5.86
Grisons 5.34 5.35 Jura 6.35 6.1 Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.3 Schwyz 4.18 4.7 Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.4 Valais 4.85 4.	Genève	3.95	2.99
Jura 6.35 6. Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4.7 Thurgovie 6.19 6.1 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.5 Valais 4.85 4.	Glaris	5.18	3.51
Lucerne 5.27 5.4 Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.3 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Grisons	5.34	5.28
Neuchâtel 9.45 10. Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.3 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Jura	6.35	6.51
Nidwald 5.37 4.4 Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Lucerne	5.27	5.90
Obwald 5.15 5. Saint-Gall 5.37 5. Schaffhouse 6.37 5. Soleure 5.73 5. Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6. Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5. Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Neuchâtel	9.45	10.16
Saint-Gall 5.37 5.4 Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Nidwald	5.37	4.50
Schaffhouse 6.37 5.4 Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Obwald	5.15	5.15
Soleure 5.73 5.4 Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Saint-Gall	5.37	5.62
Schwyz 4.18 4. Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4. Uri 5.45 5. Vaud 5.26 5. Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Schaffhouse	6.37	5.88
Thurgovie 6.19 6.4 Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.4 Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.5	Soleure	5.73	5.63
Tessin 5.22 4.4 Uri 5.45 5.4 Vaud 5.26 5.4 Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.4	Schwyz	4.18	4.78
Uri 5.45 5.45 Vaud 5.26 5.3 Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.3	Thurgovie	6.19	6.69
Vaud 5.26 5.3 Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Tessin	5.22	4.96
Valais 4.85 4. Zoug 5.68 5.	Uri	5.45	5.69
Zoug 5.68 5.	Vaud	5.26	5.33
	Valais	4.85	4.10
Zurich 5.54 5.8	Zoug	5.68	5.54
	Zurich	5.54	5.80



Comparaison intercantonale des montants des demandes acceptées et des versements

Année 2015, Suisse



Canton	Demandes acceptées en Fr. par tranche de 1'000 habitants	Versements en Fr. par tranche de 1'000 habitants
Argovie	12'023	12'052
Appenzell Rhodes- Intérieures	20'810	13'289
Appenzell Rhodes- Extérieures	12'057	19'163
Berne	13'406	13'796
Bâle-Campagne	14'319	13'432
Bâle-Ville	13'360	17'304
Fribourg	10'100	14'686
Genève	5'598	4'054
Glaris	14'099	15'307
Grisons	16'773	17'898
Jura	16'680	18'016
Lucerne	13'278	12'675
Neuchâtel	18'655	22'468
Nidwald	8'848	8'402
Obwald	11'812	9'547
Saint-Gall	12'376	12'972
Schaffhouse	18'330	14'235
Soleure	12'874	14'884
Schwyz	8'089	11'863
Thurgovie	16'573	17'458
Tessin	17'513	18'088
Uri	15'244	9'241
Vaud	11'305	9'898
Valais	14'079	10'658
Zoug	11'880	12'106
Zurich	13'064	12'718

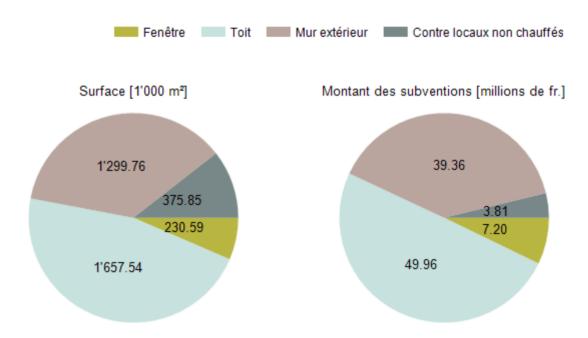


Analyse détaillée

Versements par élément de construction

Année 2015, Suisse

Les montants indiqués sont calculés à partir des données relatives aux surfaces et aux subventions. Comme les données ont été arrondies, de légères différences avec les montants effectivement versés sont donc possibles. Le montant des subventions pour une demande portant sur plusieurs éléments de construction est réparti en conséquence.



Élément de construction	Surface, en milliers de m²	%	Montant des subventions, en millions de fr.	%
Fenêtre	230.59	6.5	7.20	7.2
Toit	1'657.54	46.5	49.96	49.8
Mur extérieur	1'299.76	36.5	39.36	39.2
Contre locaux non chauffés	375.85	10.5	3.81	3.8
Total	3'563.74	100.0	100.32	100.0

Les contributions pour le remplacement de fenêtres ne s'élèvent plus qu'à 30 francs/m² depuis fin avril 2012, et le seul remplacement de fenêtres ne donne plus droit à une subvention que si les façades et les toitures qui les entourent sont aussi parallèlement assainies. C'est pourquoi la part des fenêtres diminue d'année en année tant sur le plan des surfaces que des montants de subvention. La proportion des subventions destinées à ces mesures (7.2 %) est supérieure à celle de la surface concernée (à peine 6.5 %).

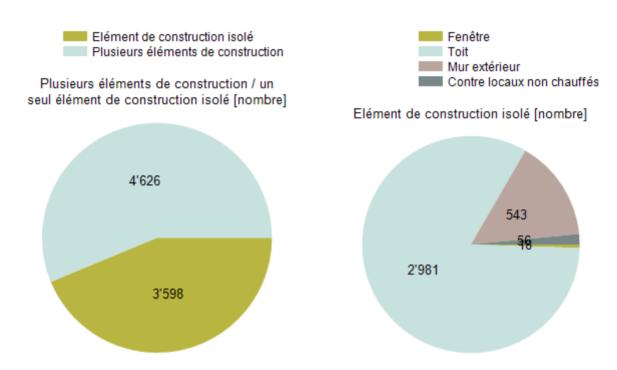
La situation s'inverse dans le cas de l'isolation contre des locaux non chauffés: bien qu'elle constitue plus de 10% des surfaces assainies, sa part ne représente que 4% du montant des subventions versées, les tarifs de subventions pour ce type de mesure étant bas (10 francs/m²). Plus de 80% des surfaces et des subventions concernent l'assainissement des toitures et des façades. Pour tous les éléments de construction, les proportions des surfaces et des subventions n'ont dans l'ensemble que peu changé par rapport à l'année précédente.



Versements pour des demandes portant sur un seul élément de construction

Année 2015, Suisse

Évaluation des demandes pour des mesures isolées (rénovation d'un seul élément de construction) et des demandes pour plusieurs éléments de construction.



Plusieurs éléments de construction / un seul élément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Élément de construction isolé	3'598	43.8	9'910
Plusieurs éléments de construction	4'626	56.2	13'979
Total	8'224	100.0	12'199

Élément de construction isolé	Nombre de demandes %		Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Fenêtre	18	0.5	9'221
Toit	2'981	82.9	10'010
Mur extérieur	543	15.1	9'752
Contre locaux non chauffés	56	1.6	6'375
Total	3'598	100.0	9'910

Les assainissements portant sur plusieurs éléments de construction sont fondamentalement souhaitables d'un point de vue énergétique, puisqu'ils présentent généralement une surface d'assainissement plus grande qu'un élément de construction isolé et qu'ils permettent de ce fait une économie plus importante d'énergie, resp. de CO_2 , par demande de subvention. Les demandes portant sur plusieurs éléments de construction sont en forte augmentation depuis le début du programme. Par comparaison avec l'année précédente, le nombre a toutefois peu changé en 2015.

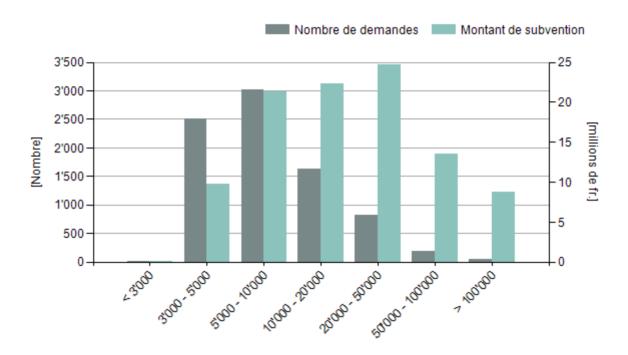
Les assainissements de toit portant sur des éléments de construction isolés ont un peu augmenté par rapport aux années précédentes au détriment des assainissements de fenêtres. Cette année, la proportion des demandes pour des assainissements de fenêtres a baissé de 5 à 0.5% et celle des toits a augmenté de 78 à 83%. La part des demandes pour l'assainissement de fenêtres et l'assainissement de locaux non chauffés est restée inchangée par rapport à l'année précédente.



Versements par tranche de subvention

Année 2015, Suisse

Classés en fonction du montant de subvention par demande.



Tranche de subvention	Nombre de demandes	%	Montant de subvention, en millions de fr.	%
< 3'000	1	0.0	0.00	0
3'000 - 5'000	2'500	30.4	9.74	9.7
5'000 - 10'000	3'024	36.8	21.35	21.3
10'000 - 20'000	1'627	19.8	22.27	22.2
20'000 - 50'000	820	10.0	24.73	24.7
50'000 - 100'000	198	2.4	13.53	13.5
> 100'000	54	0.7	8.70	8.7
Total	8'224	100.0	100.32	100.0

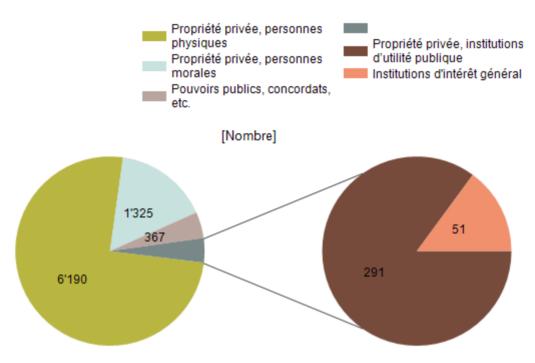
Depuis l'ajustement du montant minimal de subvention de 1'000 à 3'000 francs en avril 2011, le nombre de petites demandes n'a cessé de diminuer. Cette année, il n'y a eu qu'une seule demande de subvention inférieure à 3'000 francs. La répartition proportionnelle du nombre des demandes dans les différentes tranches a été similaire à celle de l'année précédente.

Au moins 85% des demandes versées présentent un montant de subvention entre 3'000 - 20'000 francs. Ces demandes ont constitué un peu plus de la moitié du montant total des subventions de l'année 2015. Les demandes avec un montant de subvention supérieur à 100'000 francs représentent certes moins de 1% de l'ensemble des demandes, mais constituent près de 9% du montant des subventions versées. Le nombre de très grosses demandes clôturées a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente.



Versements par type de propriétaire

Année 2015, Suisse



Type de propriétaire	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Propriété privée, personnes physiques	6'190	75.3	8'374
Propriété privée, personnes morales	1'325	16.1	24'150
Propriété privée, institutions d'utilité publique	291	3.5	22'248
Pouvoirs publics, concordats, etc.	367	4.5	24'504
Institutions d'intérêt général	51	0.6	20'041
Total	8'224	100.0	12'199

Les bâtiments détenus à titre privé par des personnes physiques ont représenté environ les trois quarts des demandes en 2015. Du fait que le montant moyen de subvention par demande pour cette catégorie de demandes s'est avéré nettement inférieur, puisqu'il s'élève tout juste à 8'400 francs, que pour les personnes morales (p. ex. entreprises, sociétés immobilières ou caisses de pension), les projets de personnes physiques n'ont constitué qu'un peu plus de la moitié des subventions versées, malgré les nombreuses demandes. Les nombres de demandes pour les différents types de propriétaires sont restés relativement constants par rapport à l'année précédente.

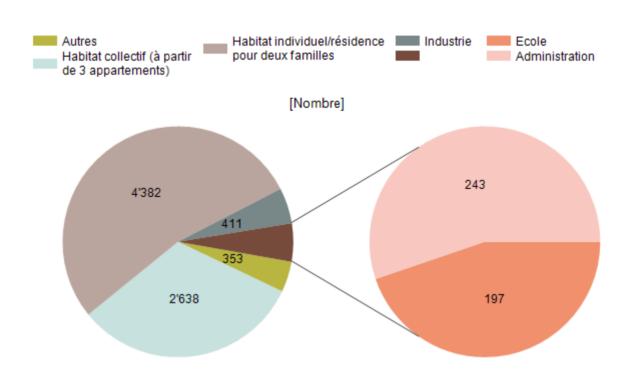
Par contre, le nombre de demandes ainsi que la subvention moyenne par demande pour la catégorie des institutions d'intérêt général ont fortement diminué par rapport à l'année précédente. Les personnes morales et les pouvoirs publics / les concordats ont déposé des demandes presque trois fois supérieures à celles déposées par les personnes physiques.

Les montants de subventions versés au total se répartissent environ à part égale entre les personnes physiques et les autres catégories de propriétaires.



Versements par type d'utilisation

Année 2015, Suisse



Type d'utilisation	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Autres	353	4.3	22'693
Habitat collectif (à partir de 3 appartements)	2'638	32.1	15'492
Habitat individuel/résidence pour deux familles	4'382	53.3	6'350
École	197	2.4	28'648
Administration	243	3.0	24'968
Industrie	411	5.0	28'977
Total	8'224	100.0	12'199

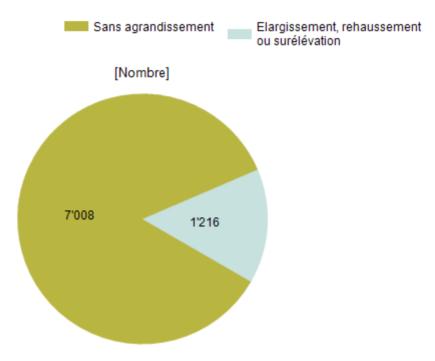
Comme pour les années précédentes, la plus grande part des demandes versées concernent des maisons pour une ou deux familles et des immeubles d'habitation. Les parts du nombre de demandes en fonction des types d'utilisation sont restées à peu près équivalentes à celles de l'année précédente. La catégorie « Autres » regroupe les locaux de réunion, les hôpitaux, les restaurants, les entrepôts et les piscines couvertes.

Le montant moyen de subvention demandé pour la catégorie « Habitat » a par contre été nettement plus bas que pour les autres types d'utilisation. Les assainissements de bâtiments industriels et scolaires ont présenté le montant moyen de subvention le plus élevé. Le montant moyen de subvention pour les bâtiments administratifs a diminué d'env. 5'000 francs par rapport à l'année précédente et reste ainsi au même niveau qu'en 2013. Les autres chiffres sont restés majoritairement constants.



Versements par agrandissement de la surface habitable

Année 2015, Suisse



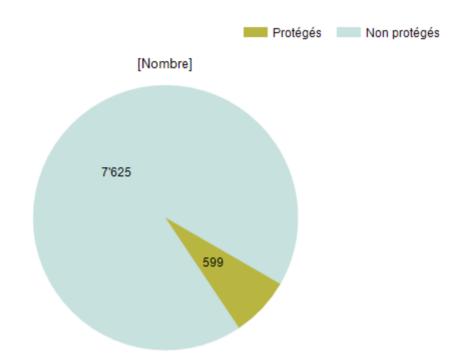
Agrandissement de la surface habitable	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Sans agrandissement	7'008	85.2	12'341
Élargissement, rehaussement ou surélévation	1'216	14.8	11'380
Total	8'224	100.0	12'199

Cette évaluation montre dans combien de projets d'assainissement un agrandissement du volume du bâtiment, à savoir un élargissement, un rehaussement ou une surélévation, a été réalisé. L'isolation de ces nouvelles parties de bâtiment n'est pas subventionnée par le Programme Bâtiments, car celles-ci doivent généralement satisfaire aux exigences très strictes en matière de nouvelle construction.

La proportion de demandes concernant des élargissements, rehaussements ou surélévations est restée stable comparativement à l'année précédente.



Versements par bâtiment et élément de construction protégés et non protégés Année 2015, Suisse



Bâtiments et éléments de construction protégés et non protégés	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Protégés	599	7.3	11'668
Non protégés	7'625	92.7	12'241
Total	8'224	100.0	12'199

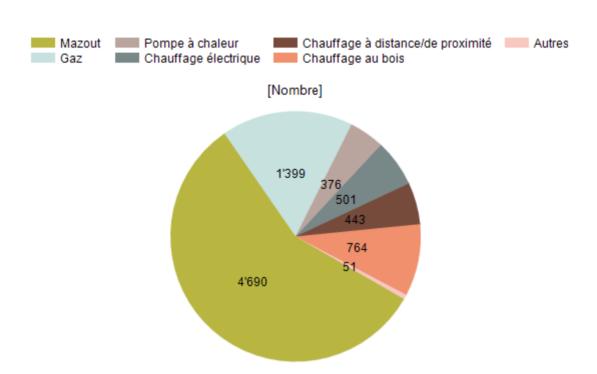
Les bâtiments et les éléments de construction sont considérés comme protégés lorsqu'ils figurent dans un inventaire fédéral, cantonal ou communal et y sont enregistrés en tant qu'objets d'importance « nationale » ou « régionale » ou sont déclarés protégés par une autorité. Dans ces cas-là, si un justificatif atteste que les valeurs U prescrites ne sont pas atteignables, des allégements peuvent être accordés. Le graphique montre tous les requérants qui classent leur bâtiment comme protégé, indépendamment du fait qu'ils aient demandé ou qu'on leur ait octroyé des allègements pour cette raison.

La proportion de bâtiments et éléments de construction protégés se situait ces dernières années entre 6.5 et 8.5%. Le montant moyen de subvention accordés pour les bâtiments et éléments de construction protégés a été plus bas dans les années passées que pour ceux qui ne sont pas protégés, à l'exception de 2014, où les montants de subvention ont été pour ainsi dire équivalents. En 2015, le montant moyen de subvention pour les bâtiments protégés a été de nouveau moins élevé que pour les bâtiments non protégés.



Versements par agent énergétique

Année 2015, Suisse



Agent énergétique	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Mazout	4'690	57.0	12'591
Gaz	1'399	17.0	13'580
Pompe à chaleur	376	4.6	7'282
Chauffage électrique	501	6.1	7'222
Chauffage à distance/de proximité	443	5.4	19'466
Chauffage au bois	764	9.3	8'796
Autres	51	0.6	11'293
Total	8'224	100.0	12'199

Comme au cours des cinq dernières années, environ trois quarts des demandes concernaient des assainissements de bâtiments dont le chauffage provenait de sources d'énergies fossiles (mazout, gaz). C'est pour ce type de bâtiments que la réduction d'émissions de CO₂ par kilowattheure économisé est la plus grande. La répartition des demandes en fonction des autres sources d'énergie est restée plus ou moins similaire à celle de l'année précédente.

La répartition des sources d'énergie se distingue de la moyenne suisse. En Suisse, environ 65% de tous les bâtiments sont chauffés au mazout ou au gaz, cette proportion se situait autour de 74% pour les demandes. Par contre, avec 10%, la proportion de pompes à chaleur était deux fois plus élevée que pour les demandes dont les subventions ont déjà été versées. L'une des raisons en est que les bâtiments doivent avoir été construits avant 2000 pour obtenir une subvention. La proportion de pompes à chaleur se situe largement au-dessus de la moyenne dans les bâtiments érigés depuis 2000.